Groupe de travail sur les mesures de protection des données

## Rapport annuel, juillet 2023

## Service de protection des données personnelles de Géorgie (PDPS)

## Autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI)

Table des matières

[Introduction 3](#_Toc154503335)

[Activités du groupe de travail 4](#_Toc154503336)

[Un plan prospectif 5](#_Toc154503337)

# Introduction

Le groupe de travail sur les mesures de protection des données a été constitué en 2016 à la suite de l'adoption de la résolution sur le développement de nouvelles mesures de réglementation sur la protection des données lors de la 38e Conférence à Marrakech, Maroc. La résolution a demandé à la Conférence de jouer un rôle en aidant à développer des mesures comparables au niveau international en matière de protection des données et de confidentialité et de soutenir les efforts d'autres partenaires internationaux pour réaliser des progrès dans ce domaine, en chargeant le Comité exécutif d'identifier les moyens par lesquels la Conférence peut encourager le développement de mesures comparables au niveau international et encourager les autorités membres à inclure certaines questions communes de base dans leurs enquêtes régulières sur l'attitude de la communauté, touchant par exemple les niveaux de sensibilisation aux APD et à la législation applicable en matière de protection de la vie privée et des données.

# Activités du groupe de travail

De mai à octobre 2022, en coopération avec le Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée de Nouvelle-Zélande, le Service de protection des données personnelles de Géorgie a coprésidé le groupe de travail sur les mesures de protection des données. Il s'engage à développer des mesures comparables au niveau international concernant la protection des données et la confidentialité. En juin 2023, l'autorité de protection des données de Côte d'Ivoire a levé la main pour co-présider le groupe de travail sur les mesures de protection des données.

Plus tôt, début 2023, les membres du GT ont discuté et rédigé les activités à piloter ; le groupe de travail a aidé à mener le recensement de la GPA en développant un processus pour les questions communes, en renforçant la capacité de la GPA dans son ensemble à contribuer aux débats sur les mesures au niveau international et en améliorant les pratiques de collecte et de classification statistiques des APD.

Le groupe de travail a récemment examiné les activités identifiées précédemment et a estimé que le projet proposé pour évaluer l'efficacité des résolutions précédentes devrait être examiné par les membres du groupe de travail :

* Le 7 mars 2023 a eu lieu la première réunion d'introduction. Vingt-trois participants étaient représentés et ont participé à des discussions actives.
* Plus tard, le Service de protection des données personnelles de Géorgie a annoncé le poste vacant de coprésident du groupe de travail et a partagé des informations sur le processus de candidature.
* Le groupe de travail a planifié les principales activités du groupe de travail pour l'année 2023.
* À la fin du mois de mars, le GT a reçu le projet de questionnaire du recensement pour un examen plus approfondi et une lecture aimable. Dans le cadre de la coopération, les membres du GT ont fourni leurs commentaires et observations, qui ont été partagés avec le Secrétariat de la GPA.
* En juin, l'Autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a rejoint le GT en tant que co-président.

# Un plan prospectif

Le Service de protection des données personnelles de Géorgie a identifié les activités potentielles à entreprendre en 2023-2024 et les a diffusées aux membres du GT. Selon le projet de plan d'action, le GT contribuera à une diffusion réussie du recensement de la GPA en développant un processus pour les questions communes et en analysant les réponses fournies, en renforçant la capacité de la GPA dans son ensemble à contribuer aux débats sur les mesures au niveau international, en améliorant les pratiques de collecte et de classification statistiques des APD.

Vision pour les années à venir (2023-2027) :

* Augmenter les membres du GT afin de permettre une plus grande participation des pays du monde aux différentes enquêtes que propose le GT.
* Développer des enquêtes qui mesureront les performances des réglementations en matière de données de différentes juridictions et des campagnes de sensibilisation sur les indicateurs globaux et spécifiques.
* Lancement de projets visant à améliorer la collecte, l’analyse et la classification statistiques des APD.
* Lancement de projets qui identifient et comblent les lacunes dans les mesures disponibles et comparables au niveau international.
* Partager les meilleures pratiques sur un bulletin d'information sur les métriques, diffuser de nouvelles ressources et organiser des ateliers pertinents axés sur la présentation et la communication d'informations statistiques.